



**" POUR CERTAINS GROUPES  
POLITIQUES ET LE  
GOUVERNEMENT,  
L'AFFICHAGE SÉCURITAIRE  
ET RÉPRESSIF À VISÉES  
POPULISTE ET  
ÉLECTORALISTE SEMBLE  
PRIMER SUR L'INTÉRÊT DES  
ENFANTS, SUR  
L'EFFICACITÉ RÉELLE DE  
LA JUSTICE DES MINEURS  
OU ENCORE SUR LA  
DÉPENSE PUBLIQUE**

"

## **Proposition de Loi Attal, nouvelle réforme de la justice des mineurs: la lutte se poursuit !**

Les 13 et 19 mai derniers, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont respectivement adopté en dernière lecture la version du texte proposée par la Commission Mixte Paritaire de la proposition de la Loi Attal visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ([pour lire le texte, et clic!](#)).

Malheureusement, la mobilisation des professionnels et des organisations syndicales de la justice des mineurs n'aura pas permis de faire entendre raison aux parlementaires contre cette proposition largement soutenue par l'extrême droite.

Pour certains groupes politiques et le gouvernement, l'affichage sécuritaire et répressif à visées populiste et électoraliste semble primer sur l'intérêt des enfants, sur l'efficacité réelle de la justice des mineurs ou encore sur la dépense publique.

Pour la CGT PJJ, certaines dispositions sont clairement une atteinte à la spécificité de la justice des mineurs, une atteinte à certains principes constitutionnels, mais aussi une violation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

La saisine du Conseil Constitutionnel n'étant pas automatique, elle doit être demandée par au moins 60 députés ou 60 sénateurs. Par conséquent, depuis quelques semaines notre organisation syndicale travaille en ce sens avec les différentes forces politiques opposées à cette proposition de loi.

Cette démarche a porté ses fruits, puisque le Conseil Constitutionnel a été officiellement saisi le 20 mai de la dernière version adoptée de la proposition de loi Attal. Tant que la loi n'est pas promulguée, il y a toujours une possibilité de faire modifier ce texte.

**LA CGT PJJ EMPLOIERA TOUS LES MOYENS DONT  
ELLE DISPOSE POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC  
DE LA JUSTICE DES MINEURS.**